

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt et un, le 9 novembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

- En exercice : 29
- Présents : 18 puis 19
- Votants : 27 puis 28

Date de la convocation : 2 novembre 2021

Présents : Mmes et M., Lucas PUGIN, LE MOAL, MARQUET, JAVOGUES, VIDONNE, MAULET, MILLOT-FEUGIER, JACQUEMOUD, BOUCHET, GERELLI-FORT, SUATON, GAL, BIOLLUZ, DIAKATÉ, MEYNET, ROUGET, CONTAT et Olivier VENTURINI

Procurations : A. PUGIN à MARQUET, BARON à MILLOT-FEUGIER, I. SAGE à SUATON, PEGUET à L. PUGIN, GAUTHIER à BIOLLUZ, SAUVAGET à GERELLI-FORT, S. SAGE à LE MOAL, MIZZI à BOUCHET et V. VENTURINI à O. VENTURINI

Absent : Didier EISACK

Arrivée en cours de séance : Nadia SEMLAL à 19h16

Secrétaire de séance : Eric BOUCHET

POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

1	Convention de partenariat entre la commune et le comptable public : poursuites sur produits locaux – seuils et diligences	Adopté
2	Décision modificative n°2 du budget principal de la commune	Adopté
3	Garantie d'emprunt ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM (opération cimetièrè nord)	Adopté
4	Lot 1a – marché de travaux du complexe intercommunal sportif et culturel : avenants	Adopté
5	Convention avec la MJC et attribution d'une subvention	Adopté
6	Soutien financier aux sportifs de haut niveau	Adopté
7	Subventions aux écoles	Adopté
8	Charte des ATSEM	Adopté
9	Avenant n°1 à la convention avec la 2CAS pour le service commun d'urbanisme (SCU)	Adopté
10	Convention de transfert de gestion du domaine de la commune au profit du SYANE pour l'implantation d'armoire Fibre 0	Adopté
11	Convention tripartite d'adhésion au Conseil en Energie	Adopté
12	Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la Fédération nationale des communes forestières et de l'association des communes forestières de Haute-Savoie	Adopté
13	Motion pour la Fédération Nationale des Communes Forestières	Adopté
	Informations au Conseil Municipal :	
	• 2021DECIS028 : hébergement d'équipement de télérelevé	
	• Rapport d'activité 2020 de la 2CAS	
	• Rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2CAS	

Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés du Maire à caractère général sont consultables en mairie dans le recueil des actes administratifs de la commune. Les procès verbaux du conseil municipal sont également consultables une semaine après leur approbation soit une semaine après le conseil municipal suivant.

Reignier-Ésery, le 10 novembre 2021

Le Maire

Lucas PUGIN